



PROJET PEDAGOGIQUE JEAN D'ORMESSON COURBESSAC SEPTEMBRE 2025



SOMMAIRE

L'IFAC demande à chaque directeur de rédiger avec son équipe un projet pédagogique en répondant aux **7** points évoqués dans l'article R227-25 du code de l'action sociale et des familles (titre 2, chapitre VII). Nous apportons la demande de sommaire suivante :

1. Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité

- 1.2. Territoire d'Action

2. Présentation du contexte de l'Accueil de Mineurs

- Le public
- Les moyens matériels mis à disposition (locaux et espace)
- La composition de l'équipe d'animation
- Les moyens financiers mis à disposition

3. Projection des objectifs

- Définition des objectifs éducatifs
- Définition des objectifs pédagogiques
- Définition des objectifs opérationnels précis et mesurables
- **Liste des critères d'évaluation pour chaque objectif**

4. Le fonctionnement de la vie quotidienne

- Journée type
- Le temps d'accueil
- Les temps de repos
- L'utilisation des sanitaires
- Les transports
- Les temps de repas
- Les temps de baignade
- Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicap
- Plan canicule en ALSH

5. La nature des activités proposées

- L'utilisation des projets d'animation et de thématiques
- La programmation des activités
- Les modalités de participation des mineurs
- Modalités d'organisation des activités physiques et sportives
- Les ateliers ressources de l'accueil de loisirs JDO
- L'événementiel

6. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

- Recrutement
- Organigramme
- Fiche de Poste
- Organisation du travail
- Évaluation

1. Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité

1.1 Présentation de L'IFAC

Les 13 accueils de loisirs de la ville de Nîmes sont gérés par l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC), une association loi 1901 à but non lucratif fondée en 1975.

L'IFAC est une association d'Education Populaire à vocation sociale, éducative et territoriale, structurée en réseau national d'échange entre élus locaux, acteurs de la société civile et population



Valeurs et axes d'intervention

Les valeurs éducatives de l'IFAC incluent l'apprentissage de la citoyenneté, la valorisation du lien social et la responsabilisation de l'individu.

L'association se concentre sur deux axes principaux : la formation et l'animation

La formation

Elle représente environ 14% de l'activité, l'IFAC propose des formations liées à l'animation, notamment :

-  BAFA et BAFD pour l'encadrement des accueils collectifs de mineurs
-  Formations aux métiers de l'animation (CQP, BPJEPS, DESJEPS)
-  Formations aux métiers de la petite enfance (CAP, formation d'assistants maternels, Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture)

Animation Marchés publics

L'IFAC collabore avec les collectivités locales pour gérer diverses structures :

- Accueils de loisirs et périscolaires
- Équipements socioculturels de proximité
- Accueils dédiés à la petite enfance
- Clubs jeunesse



L'IFAC à Nîmes

Depuis 2003, l'IFAC gère les accueils de loisirs de Nîmes, sous la délégation Arc méditerranée depuis 2016.

Sa mission, confiée par la Ville de Nîmes, est de gérer le fonctionnement des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs (ACCEM), en accord avec le PEDT de la ville. Le marché est renouvelé tous les 4 ans.

La structure d'implantation à Nîmes comprend un délégué Pays d'Oc, 3 coordinateurs, des directeurs et adjoints pour les 12 centres de loisirs, un secteur formation BAFA/BAFD, un secteur accueil/ressources humaines, et un comptable.

Depuis 2020, l'IFAC gère également la crèche Suzanne Crémieux dans le quartier nord Gambetta.

1.2. Territoire d'Action

Sources : CTG et insee.org

Nîmes : Profil et infrastructures

Nîmes compte 147 496 habitants en 2020, avec une répartition équilibrée entre hommes et femmes.

La ville dispose d'infrastructures variées :

Équipements culturels et sportifs :

- 🏛️ 6 musées, 3 théâtres, 4 bibliothèques
- 🏊 481 installations sportives, dont 202 municipales

Équipements éducatifs :

- 109 écoles (maternelles, élémentaires, primaires)
- 28 établissements secondaires
- 12 Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Équipements sociaux :

- 🏠 6 centres sociaux municipaux
- 🏠 1 centre social associatif
- 🏠 7 espaces de vie sociale associatifs

Politique sociale et éducative

La ville met l'accent sur l'éducation et le soutien aux familles à travers divers dispositifs :

- Projet Réussite Educative (PRE)
- Contrat Ville
- Cité Educative
- Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)
- Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- PEDT et PEL
- Convention Territoriale Globale (CTG)



Axes prioritaires de la CTG 2022 2025 dont repose notre projet

- 🏠 Agir sur l'inclusion et la citoyenneté
- 🏠 Consolider la cohérence éducative
- 🏠 Améliorer l'équité territoriale et sociale

2. Présentation du contexte de l'Accueil de Mineurs

a. Le public

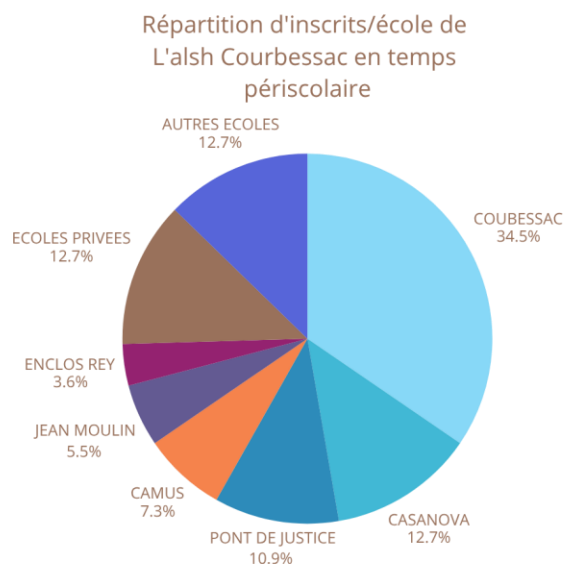
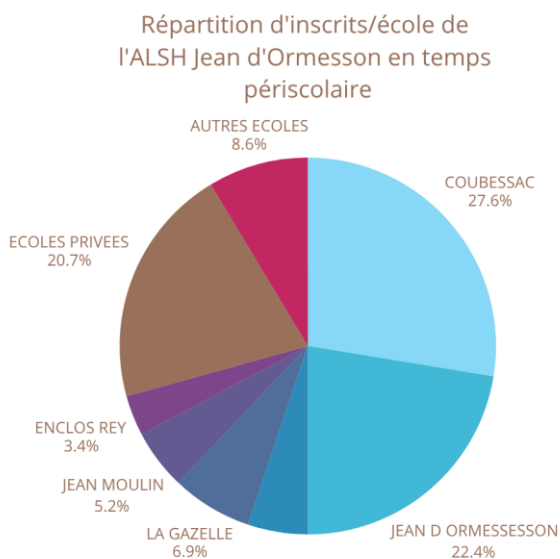
Je suis responsable d'équipement sur le Multisite Jean d'Ormesson/Courbessac depuis la rentrée 2025. C'est un pôle éducatif innovant situé à Nîmes, dans le quartier prioritaire du Mas de Mingue. Il se compose de deux sites distincts :

- **Jean d'Ormesson** : Accueille les enfants de 6 à 13 ans.
- **Courbessac** : Accueille un public âgé de 3 à 6 ans, avec une capacité de 50 maternels. Les enfants accueillis sont principalement issus du quartier de Courbessac.

Le public accueillis dans le Territoire (donné septembre à novembre 2025)

- 40% Courbessac
 - 30% Mas De Mingue
 - 20% Quartier Chemin bas D'Avignon
 - 10% Autres quartiers
 - 🏠 5% communes limitrophes
 - 🏠 50% ont moins de 10 min de trajet
- ➡ Le public du multisite Jean d'Ormesson/Courbessac provient majoritairement du quartier de Courbessac, avec une forte représentation des familles résidant à proximité immédiate du site.
 - ➡ Une partie des enfants est également issue d'autres secteurs de Nîmes, notamment du centre-ville, du quartier Jean Jaurès et des zones périphériques, selon les disponibilités et les projets familiaux.
 - ➡ Certains enfants sont orientés par les partenaires sociaux ou médico-éducatifs, ce qui élargit le périmètre territorial au-delà du bassin de vie habituel.
 - ➡ Le multisite accueille un public mixte, composé d'enfants inscrits régulièrement et de jeunes accueillis ponctuellement, notamment pendant les vacances scolaires, ce qui reflète une diversité territoriale et sociale.
 - ➡ Cette diversité territoriale permet de renforcer les dynamiques d'inclusion et de favoriser les échanges entre enfants de différents quartiers de Nîmes.

Répartition des enfants inscrit en ALSH dans les écoles de la ville de Nîmes (données septembre/novembre 2025)



Les deux graphiques montrent clairement que les enfants accueillis dans les ALSH Jean d'Ormesson et Courbessac viennent majoritairement d'écoles situées en zone d'éducation prioritaire (ZEP ou REP/REP+), ce qui a plusieurs implications importantes pour notre travail d'inclusion.

Ce que cela révèle :

- **Concentration d'enfants issus de milieux potentiellement plus fragiles** : les écoles comme Jean Moulin, Enclos Rey, Camus, Casanova, Pont de Justice sont connues pour être en ZEP ou REP.
- **Mixité scolaire partielle** : même si certaines écoles privées ou hors ZEP sont représentées, la majorité des enfants viennent d'établissements prioritaires.
- **Besoin accru d'accompagnement éducatif et social** : cela renforce la légitimité de développer des outils d'accueil adapté pour favoriser l'inclusion, la continuité éducative et le lien avec les familles

Présentation de Jean d'Ormesson

- Accueille les enfants de 6 à 13 ans
- Inauguré en février 2020, remplaçant l'ancienne école Albert-Camus
- Conçu comme un "laboratoire de la réussite éducative"

Le pôle Jean d'Ormesson présente plusieurs caractéristiques remarquables :

- Équipement ouvert aux habitants du quartier
- Ludo-médiathèque et fab-lab de 50 m²
- City stade accessible en dehors des heures scolaires

Premier bâtiment municipal autonome en énergie, équipé d'une centrale photovoltaïque en toiture.



Ce pôle éducatif s'inscrit dans une politique de la ville visant à inverser la tendance de désertion scolaire et à promouvoir la réussite éducative dans un quartier prioritaire.

Voir lien : <https://www.youtube.com/watch?v=F289Y7WSZ0E>

Présentation de Courbessac

Courbessac accueillant un public âgé de 3 à 6 ans ; Il a une capacité de 50 maternels. Les enfants accueillis sont principalement des enfants issus du quartier de Courbessac, 30% viennent du point de Ramassage Pont de justice et Casanova. La structure a été rénové en 2018 avec un système écologique en matière d'environnement.

Les locaux sont situés au rez-de-chaussée du groupe scolaire

A l'intérieur :

- 1 salle d'accueil
- 1 salle polyvalente pouvant servir de salle de Motricité
- 2 couchettes
- 1 BCD



- 2 sanitaires enfants
- 2 sanitaires adultes
- 1 salle de pause pour l'équipe
- 2 salles d'activités
- 1 réfectoire
- 3 régies matériels pédagogiques



A l'extérieure :

- 1 city stade
- 1 cours primaire
- 1 cours maternel avec jeux adaptés
- 1 jardin partagé avec l'école et les ALAE
- 1 régie équipement extérieure et jardinage

La composition de l'équipe

- *Zina Clain diplômée d'un CAP PETITE ENFANCE, du BEP Sanitaires et Sociales et du BEATEP (Brevet D'État D'animateur Technicien De L'éducation Populaire) et non diplômant l'attestation de premier secours. Actuellement en formation DEJEPS « développement du territoire et réseaux » (UC tous validés)*
- Ludivine Tarbouriech (BAFA)
- Lysa Selle adjointe sur le site de Courbessac diplômée BPJEPS « loisirs tous publics »
- Fahas Sofia adjointe sur Jean d'Ormesson pour les vacances



Les moyens financiers mis à disposition

Notre budget pédagogique varie selon la fréquentation de la structure, nous disposons de :

- 3 euros par enfant et par jour les mercredis en vacances scolaires.
- Accès gratuit à des équipements municipaux
 - **Piscines municipales** : Gratuité pour les piscines Iris et Fenouillet, permettant la mise en place d'activités aquatiques régulières pour tous les enfants.
 - **Complexes sportifs** : Accès sans frais aux installations telles que Marcel Rouvière, La Bastide, etc., favorisant la diversité des activités sportives et la découverte de nouvelles disciplines.

Financements et ressources externes

- **Contrat ville :**

- Permet à l'IFAC de bénéficier de financements pour proposer des ateliers ressources adaptés aux besoins des enfants.
- Soutient la coordination et l'optimisation de l'offre d'accueil pour les enfants jusqu'à 17 ans sur la ville de Nîmes.

■ Ateliers de la structure Jean d'Ormesson :

- Organisation d'ateliers éducatifs, ludiques et culturels accessibles à 13 ALSH du territoire (Char, Capouchiné, Mont Duplan, La Placette, Mérimée, Jaurès), favorisant les échanges et la mutualisation des ressources.

■ Événements inter-ALSH financés :

- Participation à des actions collectives telles que la journée des droits des enfants, les séjours accessoires, et d'autres événements fédérateurs.

📌 Budgets internes et spécifiques

- Budget interne CPO :

Permet de financer des projets portés directement par l'ALSH, en fonction des besoins identifiés par l'équipe.

- Budgets spécifiques :

Obtention de financements complémentaires pour des projets innovants, par exemple :

- **Projet ludothèque itinérante** : Financement CPO de 1 500 € pour développer une ludothèque mobile, favorisant l'accès au jeu et à la culture ludique sur plusieurs sites.

3. Projection des objectifs

Objectifs éducatifs principaux :

- **Favoriser** la socialisation et l'apprentissage des enfants en maternelle.
- **Développer** l'autonomie et la responsabilisation des enfants de 6 à 13 ans, en s'appuyant sur une pédagogie positive.
- **Promouvoir** le vivre-ensemble, la citoyenneté et l'inclusion de tous les enfants, notamment dans les quartiers prioritaires (Mas de Mingue, Courbessac)
- Assurer la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, dans une logique de parcours éducatif global



Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques traduisent les finalités éducatives en compétences et connaissances à acquérir, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque tranche d'âge et du contexte multisite

Pour le public maternel :

- Apprendre à vivre en groupe, à partager et à respecter les règles collectives.
- Développer les compétences langagières, l'expression émotionnelle et la gestion des conflits.
- Découvrir l'autonomie dans les gestes du quotidien (habillage, rangement, choix d'activités).

Pour le public 6-13 ans :

- **Renforcer** l'autonomie dans la gestion de ses affaires, de son emploi du temps et de ses choix d'activités.
- **Expérimenter** la prise de responsabilités (ex : participation à l'organisation d'activités, entraide entre pairs).
- Développer l'estime de soi et la confiance, grâce à une pédagogie positive et valorisante.
- Sensibiliser à la citoyenneté, à la coopération et à la diversité.



Définition des objectifs opérationnels précis et mesurables

Les objectifs opérationnels sont spécifiques, mesurables, atteignables, Réalistes et temporels (méthode SMART)

Public	Objectif opérationnel précis et mesurable
Maternelle	À la fin du trimestre, chaque enfant aura participé à au moins 3 activités collectives favorisant le partage et le respect des règles.
Maternelle	80% des enfants sauront exprimer une émotion de base (joie, colère, tristesse) lors d'un temps d'échange collectif.
6-13 ans	90% des enfants de 8 ans et plus auront préparé et animé une activité pour le groupe au moins une fois dans l'année.
6-13 ans	75% des enfants seront capables d'énoncer les règles de vie du centre et d'expliquer leur utilité à un nouvel arrivant.
TOUS	Réduire de 30% le nombre de conflits non résolus par les enfants eux-mêmes entre le début et la fin de l'année.



Objectif opérationnel

Liste des critères d'évaluation pour chaque objectif

Objectif opérationnel	Critères d'évaluation
Participation à 3 activités collectives (maternelle)	- Feuilles de présence aux activités - Observation des animateurs
Expression des émotions (maternelle)	- Grille d'observation des temps d'échange - Nombre d'enfants exprimant une émotion
Préparation/animation d'une activité (6-13 ans)	- Questionnaire oral - Observation lors de l'accueil de nouveaux enfants
Énonciation des règles de vie (6-13 ans)	- Questionnaire oral - Observation lors de l'accueil de nouveaux enfants
Diminution des conflits non résolus	- Journal de bord des conflits - Nombre de médiations réalisées par les enfants

Les modalités d'élaboration et d'évaluation du Projet Pédagogique

ACM multisite Jean d'Ormesson – Courbessac

a. Principes généraux de l'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique est un processus continu, structuré et participatif.

Elle permet d'ajuster les pratiques professionnelles, d'améliorer la qualité de l'accueil et de garantir la cohérence éducative du multisite.

Elle repose sur :

- des **indicateurs qualitatifs et quantitatifs**,
- des **outils d'observation et de suivi**,
- des **temps d'analyse collective**,
- des **ajustements réguliers** du projet pédagogique.

b. Finalités de l'évaluation

L'évaluation vise à :

- Vérifier l'atteinte des objectifs éducatifs et pédagogiques
- Ajuster les pratiques professionnelles
- Améliorer la qualité de l'accueil et du vivre-ensemble
- Renforcer la cohérence de l'équipe
- Prendre en compte les besoins des enfants
- Garantir l'inclusion de tous les publics
- Assurer une cohérence entre objectifs, critères et indicateurs

c. Outils d'évaluation utilisés

- Observations quotidiennes
- Fiches activités et bilans animateurs
- Cahier d'incidents / cahier de suivi
- Grilles d'évaluation qualitative et quantitative
- Réunions d'équipe (mensuelles et trimestrielles)
- Temps d'expression des enfants (forums, conseils, boîtes à idées)
- Auto-évaluation des animateurs
- Bilan trimestriel transmis à la Ville de Nîmes

d. Tableau d'évaluation globale du projet pédagogique

Axe évalué	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Méthodes d'évaluation	Fréquence	Responsable
Objectifs éducatifs	Taux de participation, nombre de conflits	Climat du groupe, interactions	Observations, bilans	Trimestrielle	Directeur
Objectifs pédagogiques	Nombre d'activités réalisées, taux de réussite SMART	Qualité des activités, implication	Fiches activités, bilans animateurs	Trimestrielle	Animateurs
Vie quotidienne	Retards, incidents, absences	Fluidité, ambiance	Observations	Mensuelle	Directeur
Participation des enfants	Nombre de propositions, participation aux forums	Qualité des idées, engagement	Cahier d'expression	Hebdomadaire	Animateurs
Inclusion	Nombre d'enfants accompagnés	Qualité de l'accompagnement	Réunions inclusion	Trimestrielle	Direction + référente inclusion

Communication familles	Taux de participation, retours	Qualité du lien	Échanges informels / retours	Semestrielle	Directeur
Sécurité / bien-être	Nombre d'incidents	Ressenti des enfants	Grilles bien-être	Mensuelle	Directeur

e. Grilles d'évaluation des objectifs pédagogiques

Objectif pédagogique n°1 : Favoriser la participation active des enfants à la vie du centre

Critères d'évaluation	Indicateurs observables	Outils de recueil	Résultats observés	Analyse collective	Ajustements envisagés
Participation aux temps collectifs	% d'enfants prenant la parole	Observations / comptes rendus			
Capacité à faire des choix	Nombre de propositions d'activités	Tableau de suivi			
Engagement dans les activités	Taux de participation jusqu'au terme	Feuilles de présence			
Implication dans la vie du centre	Participation aux responsabilités	Observation équipe			
Prise d'initiatives spontanées	Initiatives non sollicitées	Grille d'observation			
Participation aux instances d'expression	Participation aux forums / conseils	Comptes rendus			
Qualité de l'écoute	Comportements d'écoute observés	Observation équipe			
Expression d'idées personnelles	Nombre d'idées déposées	Boîte à idées			

Objectif pédagogique n°2 : Développer les compétences psychosociales

Critères d'évaluation	Indicateurs observables	Outils de recueil	Résultats observés	Analyse collective	Ajustements envisagés
Expression des émotions	Enfants verbalisant une émotion	Observations ciblées			
Identification des émotions d'autrui	Reformulation des émotions d'un pair	Grille émotionnelle			
Gestion autonome des conflits	Conflits résolus sans adulte	Cahier d'incidents			
Gestion semi-autonome	Conflits nécessitant médiation légère	Fiches de médiation			
Qualité des relations	Diminution des tensions répétées	Fiches situations			
Respect de l'autre	Comportements d'écoute / respect	Observation équipe			
Capacité à demander de l'aide	Sollicitations adaptées	Observation quotidienne			
Comportements prosociaux	Actes d'entraide, coopération	Grille sociale			

Objectif pédagogique n°3 : Renforcer le vivre-ensemble et le respect des règles collectives

Critères d'évaluation	Indicateurs observables	Outils de recueil	Résultats observés	Analyse collective	Ajustements envisagés
Connaissance des règles	% d'enfants capables de les reformuler	Temps collectifs			
Application des règles	Diminution des rappels à l'ordre	Cahier de suivi			
Respect du matériel	Incidents matériels	Cahier d'incidents			
Climat de groupe	Ressenti global	Temps d'échange			
Entraide et solidarité	Comportements d'aide observés	Observation équipe			
Respect des transitions	Niveau d'agitation / bruit	Grille transitions			
Coopération	Réussites collectives	Fiches activités			
Respect du cadre	Nombre de rappels individuels	Cahier de suivi			

f. Bilan trimestriel du projet pédagogique

Rubrique	Analyse	Points forts	Points à améliorer	Actions correctives	Responsable	Délai
Objectifs éducatifs						
Objectifs pédagogiques						
Vie quotidienne						
Participation des enfants						
Inclusion						
Communication familles						
Sécurité / bien-être						

g. Auto-évaluation des animateurs

Question	Oui	Non	Commentaires
Je connais les objectifs du PP	☐	☐	
Je sais comment les appliquer	☐	☐	
Je propose des activités cohérentes	☐	☐	
Je participe à l'évaluation	☐	☐	
Je me sens accompagné	☐	☐	

h. Synthèse finale

Rubrique	Éléments de synthèse
----------	----------------------

Points forts du projet	
Difficultés rencontrées	
Causes identifiées	
Ajustements décidés collectivement	
Responsables des actions	
Échéances de mise en œuvre	
Date de la prochaine évaluation	

4. Le fonctionnement de la vie quotidienne

🔄 Journée type

Une Journée à l'ALSH JDO/ Courbessac !

7h30 – Le Centre Ouvre ses Portes !

Les premiers rayons du soleil et les sourires des animateurs vous attendent ! On s'installe, on prend le temps de se dire bonjour, de raconter ses rêves de la nuit et de se préparer à une journée pleine d'aventures.

8h00 à 9h00 – Accueil Doux et Chaleureux

Arrivée échelonnée : chacun arrive à son rythme, avec papa, maman ou la nounou. On prend le temps de discuter, de se séparer en douceur, de choisir un jeu ou de dessiner. Les animateurs notent les arrivées et veillent à ce que tout le monde se sente bien !

9h00 – Le Grand Rassemblement

Tout le monde est là ? Super ! On se regroupe, on compte les copains, on se souhaite une belle journée et... c'est parti pour l'aventure !

9h10 – Début des Activités

Place à la découverte ! Ateliers créatifs, jeux sportifs, expériences rigolotes, sorties... Il y en a pour tous les goûts et tous les âges. Les animateurs sont là pour guider, encourager et partager de bons moments.

11h45 – On Range et On se Prépare !

Fin des activités du matin. On range ensemble, on se lave les mains et on se prépare pour le repas. Un petit passage aux toilettes pour les plus petits !

12h00/12h30 – L'heure du repas !

C'est l'heure du déjeuner ! On partage un bon repas, on discute, on rit, on prend des forces pour l'après-midi.

13h30/14h00 – Temps Calme et Accueil de l'Après-Midi

On accueille les enfants qui reviennent, on s'installe dans un coin douillet pour lire, jouer calmement, ou simplement se reposer. Les maternelles peuvent faire une sieste, les plus grands choisissent une activité zen.

14h00 – Reprise des Activités

Nouvelles aventures : ateliers, jeux collectifs, défis sportifs, bricolages, sorties... Chacun trouve son bonheur !

16h00 – Le Goûter Gourmand

On se retrouve tous ensemble pour partager un bon goûter, échanger sur la journée



et reprendre des forces !

16h30 – Le Forum des Idées

C'est le moment de discuter, de donner son avis, de proposer des idées, de parler des règles de vie ou de raconter ses meilleurs souvenirs de la journée. Un vrai temps d'expression pour tous !

17h00 – Activités Douces & Départs Échelonnés

On termine la journée en douceur : jeux calmes, dessins, histoires... Les parents arrivent, on leur raconte nos exploits, et les plus petits donnent leur feuille de transmission pour partager leur journée.

18h30 – Fermeture du Centre

Le centre ferme ses portes, les animateurs rangent et préparent déjà de nouvelles surprises pour demain !

➔ Les différents temps du multisite

a. Temps d'accueil

- L'accueil des enfants se fait dans le hall d'entrée, puis dans la salle d'accueil dédiée, de 7h30 à 9h00..
- Les parents signalent la présence de leur(s) enfant(s) au bureau d'entrée, où un animateur inscrit les arrivées et note les informations importantes (allergies, observations...).
- Avant d'intégrer la salle d'accueil, chaque enfant se lave les mains aux sanitaires.
- Plusieurs ateliers libres sont proposés (dessin, lecture, jeux de société) pour permettre aux enfants de s'installer tranquillement.
- Les animateurs présentent aux enfants et aux parents les activités prévues pour la journée.
- Une relation de confiance est instaurée entre l'équipe d'animation et les parents.



b. Organisation de la journée

- Les enfants sont encouragés à participer activement aux activités proposées, dans le respect des règles de vie collective.
- Les animateurs veillent à la sécurité physique et morale des enfants, ainsi qu'au respect des règles d'autonomie adaptées à leur âge.
- En cas de sortie, un animateur prépare le matériel nécessaire (trousse de secours, tenues de rechange, pique-nique, sacs de jeux) en amont, idéalement la veille.

c. Temps de repos et calme

- Des temps calmes sont prévus dans la journée pour permettre aux enfants de se reposer ou de se détendre selon leurs besoins.
- Les enfants peuvent choisir librement de participer à ces moments. Les enfants peuvent choisir librement de participer à ces moments. Un temps de sieste est proposé pour les 3-4 ans.

d. Utilisation des sanitaires

- Les enfants ont accès aux sanitaires du site à tout moment, sous la surveillance des animateurs.
- Un lavage des mains est systématiquement demandé avant les repas et après les activités extérieures.

e. Encadrement et sécurité

- Le taux d'encadrement respecte la réglementation : un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
- Les animateurs sont formés et attentifs aux besoins des enfants.
- Les locaux sont sécurisés et adaptés à l'accueil des enfants du primaire.
- En cas de situation préoccupante concernant un enfant, les animateurs appliquent les procédures de protection de l'enfance conformément à la loi.

f. Transports (si applicable)

- Lors des déplacements en car ou bus, les animateurs veillent à l'installation sécurisée des enfants, au port des ceintures si disponibles, et au comptage régulier des enfants.
- Un animateur accompagne les enfants à la montée et à la descente pour garantir leur sécurité.
- Le soir, un départ est organisé à 17h pour les enfants bénéficiant des points de raccompagnement sur les sites Pont de Justice et Casanova, afin d'assurer leur retour en toute sécurité.

g. Temps de repas

- Le site peut accueillir des groupes avec repas, fournis par un prestataire (Dupont) respectant un engagement de qualité (minimum 30 % de produits bio et locaux).
- Les repas se déroulent dans un espace adapté avec un mobilier conforme à la taille des enfants.
- Les animateurs encouragent les bonnes pratiques : lavage des mains, autonomie au service, respect des règles de convivialité et prévention du gaspillage. Le goûter se déroule dans une grande salle polyvalente, sur des tables, et peut se faire également en extérieur quand le temps s'y prête, la aussi les enfants sont responsabilisés par la distribution équitable, la « mission poubelle » et le nettoyage des tables.

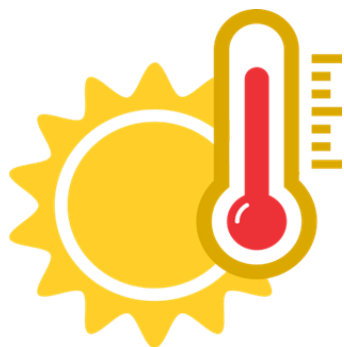
h. Protocole sanitaire

- Le protocole sanitaire en vigueur, notamment lié au COVID-19, est strictement appliqué et adapté selon les directives officielles.

i Accueil des enfants à besoins particuliers

Nous avons mis en place un nouveau protocole d'accueil en lien avec la responsable inclusion de l'IFAC, les coordinateurs de la Ville de Nîmes (service Éducation), et les coordinateurs IFAC. Ce protocole prévoit :
 Un premier rendez-vous au service SAE réunissant la responsable inclusion, les parents et les professionnels pour envisager les modalités d'accueil adaptées à chaque enfant dans une des structures de la Ville.
 Deux autres rendez-vous avec le directeur de la structure pour affiner l'accompagnement personnalisé.
 Notre objectif est de garantir à chaque enfant un accueil bienveillant, sécurisé et adapté à ses besoins, en favorisant son intégration dans toutes les activités proposées.

j. Plan canicule



Prévention et surveillance

Les équipes d'animation veillent à ce que les enfants soient régulièrement hydratés, en leur proposant de l'eau fréquemment, même en l'absence de demande.
 Les déplacements extérieurs sont restreints aux heures les plus chaudes de la journée.
 Les activités physiques sont limitées pour éviter tout risque de coup de chaleur.
 Les enfants portent des tenues adaptées : casquette, vêtements légers, application de crème solaire renouvelée régulièrement.

Gestion des activités et des espaces

- Pendant les temps de baignade ou de jeux d'eau, une vigilance accrue est demandée aux animateurs, car les enfants peuvent oublier de boire malgré la sensation de fraîcheur.
- Des espaces « point d'eau » sont installés sur chaque site, avec bouteilles d'eau et gobelets plastiques (lavés chaque fin de journée).
- Des salles de rafraîchissement sont à disposition pour accueillir les enfants lors des pics de chaleur.
- Des temps de baignade sont organisés pour rendre les demi-journées plus agréables et permettre aux enfants de se rafraîchir en toute sécurité.

Bâtiments écologiques et confort thermique

Les structures d'accueil de Jean d'Ormesson et de Courbessac ont été conçues de manière écologique, avec des matériaux favorisant l'isolation thermique et le confort des enfants.

Un système de rafraîchissement écologique est en place sur les deux sites, permettant de maintenir une température agréable à l'intérieur des locaux, même lors des épisodes de forte chaleur.

L'ensemble de ces aménagements contribue à offrir un environnement sain, sécurisé et adapté aux besoins des enfants en période de canicule.



Communication

Les familles sont informées des mesures prises et invitées à fournir une casquette, une gourde et des vêtements adaptés à la météo.

L'équipe d'animation reste à l'écoute des besoins spécifiques de chaque enfant et adapte les activités en conséquence.

5. La nature des activités proposées

a. L'utilisation des projets d'animation et de thématiques

Les activités proposées au sein de l'ALSH s'appuient à la fois sur les **projets évènementiels** de la structure (droits des enfants, fête de la culture, fête populaire...) et sur les **demandes d'activités formulées par les enfants**, notamment en élémentaire.

Au fil de l'année, plusieurs projets structurants ont vu le jour :

- la **création d'un escape Game** imaginé et construit par les enfants ;
- les projets **DO IT YOURSELF (Fais-le toi-même)**, menés par Iysa et Leila en maternelle et Ludivine Tarbouriech en primaire ;
- des projets portés par nos partenaires, comme le dispositif **Aisance aquatique**.

En complément des thématiques évènementielles, nous cherchons également à développer des **univers thématiques plus immersifs**, notamment autour :

- de **littératures jeunesse** (animations inspirées d'un album ou d'un récit) ;
- de **films d'animation**, qui servent de support à l'imaginaire et à la création.

Nous savons que le public accueilli pendant les vacances n'est pas toujours à l'aise avec la lecture, souvent parce qu'il se sent en difficulté. C'est pourquoi nous utilisons ces thématiques comme **portes d'entrée accessibles et motivantes**, permettant aux enfants :

- de s'exprimer autrement ;
- de vivre des expériences collectives ;
- de développer leur imaginaire ;
- de renforcer le vivre-ensemble dans un cadre sécurisant et valorisant.

Ces supports variés nous permettent d'adapter les activités aux besoins des enfants, de favoriser leur participation active et de proposer des projets inclusifs, cohérents avec les objectifs éducatifs de la structure.

b. La programmation des activités

Les animateurs mettront en place des activités ludiques et variées qui permettront l'épanouissement corporel et intellectuel de l'enfant. Ils useront de leurs capacités, de leurs expériences et des outils mis à leur disposition (matériels pour les activités manuelles et les jeux extérieurs).

Pour les maternelles, les activités doivent être variées et courtes car sa capacité de concentration est d'environ 20 minutes. Dans une même journée, le programme d'activité devra mobiliser l'enfant de manière différente. Par exemple des chants le matin, des jeux extérieurs ensuite et après le repas des contes ou des activités manuelles, il est important d'alterner différentes natures d'activités et proposer plusieurs choix.

Les sorties

Pour toutes les sorties, les enfants devront être habillés correctement selon le temps (casquette obligatoire l'été) et avoir des chaussures adaptées ainsi que les animateurs.

Pour les déplacements à l'extérieur les animateurs devront toujours respecter le taux d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants au maximum, et sortir à 2 animateurs au moins (jamais seul). Ils devront aussi respecter le code de la route (traverser sur les passages piétons...). Un animateur devra toujours ouvrir la marche, un autre la fermer et les enfants rester groupés.

Pour toute excursion hors du centre, les animateurs doivent se munir d'une trousse à pharmacie et devront établir une liste en double exemplaire (une à afficher au bureau de la direction et l'autre à garder dans la pharmacie avec le groupe). Sur cette liste devra figurer :

- La date
- Le lieu de la sortie
- Le nom des animateurs
- Le nom, prénom des enfants
- Le nombre d'enfants en sortie
- Les numéros d'urgence, celui du centre et de l'organisateur.

De plus, lors des promenades à la journée les animateurs devront emporter la liste de renseignements de leur groupe. (Dans cette liste on trouvera le nom de l'enfant, ses allergies ou autre, les numéros de téléphone des parents.) C'est à l'animateur de préparer le nécessaire avant le départ et de vérifier que tout est complet.

c. Les modalités de participation des mineurs

Nous plaçons **le choix de l'enfant au centre de notre projet**. Pour cela, nous proposons un système d'**activités à la carte**, permettant à chacun d'adapter son rythme et ses envies. À chaque temps, l'enfant peut choisir entre :

- des **jeux sportifs**,
- des **activités manuelles**,
- ou des **jeux libres**.

Pendant les vacances, le fonctionnement reste identique, mais les enfants sont immergés dans une **thématique commune**, favorisant la créativité et l'exploration collective.

Temps d'expression et de discussion

Des moments dédiés à la parole sont organisés lors des repas et des goûters. Ces temps ont pour objectif :

- de donner la parole aux enfants,
- de leur permettre de faire des propositions,
- de favoriser la confiance et l'écoute mutuelle.

Il est essentiel de rappeler que ces temps ne doivent **jamais être utilisés pour réprimander**. Ils sont exclusivement consacrés à l'expression, à la découverte (par exemple des aliments), et à l'acquisition de nouveaux savoir-faire, contribuant au développement de l'autonomie.

Accompagnement des temps libres

Nous avons constaté que les temps libres peuvent représenter une difficulté pour certains enfants en termes d'autonomie. C'est pourquoi l'équipe d'animation s'engage à **accompagner activement ces moments** afin de :

- Soutenir les enfants dans leurs initiatives,
- Les aider à apprendre à communiquer,

- Favoriser le vivre-ensemble et la coopération,
- Transformer ces temps en véritables espaces éducatifs, où chacun peut expérimenter la liberté tout en étant guidé vers des relations positives.

d. Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

Nous proposons différents types d'activités physiques :

- Activités ludiques et récréatives : accessibles à tous, elles visent le plaisir, la découverte et la coopération, sans recherche de performance ou d'intensité. Elles sont adaptées à l'âge, aux capacités et aux besoins de chaque enfant.
- Activités sportives réglementées : certaines disciplines (parmi les 22 familles d'APS réglementées, dont la baignade, le canoë-kayak, la randonnée, etc.) sont encadrées par des animateurs diplômés ou des intervenants qualifiés, conformément à la réglementation en vigueur.
- Nous travaillons en partenariat avec des associations, Nîmes Agglo et la Ville de Nîmes pour diversifier les activités et garantir leur sécurité.
- Notre engagement
- Notre équipe pédagogique s'engage à offrir un environnement inclusif, sécurisé et stimulant, où chaque enfant peut s'épanouir, découvrir de nouvelles activités et partager des moments de convivialité, dans le respect de ses besoins et de ses différences.

Organisation des temps de baignade

Les temps de baignade font partie intégrante de notre offre d'activités et sont encadrés avec la plus grande vigilance : Un animateur de l'équipe, titulaire du diplôme de surveillant de baignade, est responsable de ces temps.

Avant chaque sortie en milieu naturel (ex : site de Collias), il vérifie systématiquement l'autorisation de baignade auprès de la mairie concernée.

Les enfants à besoins particuliers bénéficient d'un accompagnement spécifique pour garantir leur sécurité et leur bien-être lors de ces activités.

Les piscines

Pour les sorties à la piscine les enfants et les animateurs devront avoir un maillot, une serviette et un bonnet de bain. (Les shorts ou caleçons de bain ne sont pas autorisés). Les animateurs devront toujours respecter la réglementation :

- ➡ 1 animateur dans l'eau pour 5 enfants (Maximum 20 enfants dans l'eau) pour les maternels (- de 6 ans)
- ➡ 1 animateur dans l'eau pour 8 enfants (Maximum 40 enfants dans l'eau) pour les primaires (+ de 6 ans)

En arrivant sur le lieu de la baignade, l'animateur ira toujours se présenter au préalable au surveillant de baignade (et/ou au BNSSA, poste de secours).

Les animateurs restent responsables de tous les enfants (même s'ils ne font pas partie du groupe formé). Ces règles sont valables pour tous types de baignades.

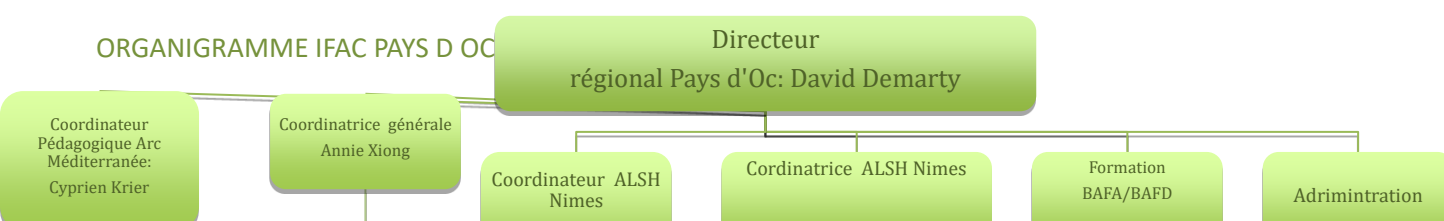
e. Les ateliers ressources de l'accueil de loisirs R. Char/JDO

f. L'événementiel

En lien avec le projet éducatif et le PEDT, l'établissement nîmois organise 3 grands événements dans l'année :

- ➡ La journée des droits de l'enfant en lien avec la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui aura lieu au mois de novembre
- ➡ Le carnaval qui aura lieu au mois de mars mettant en lien un de nos projets communs en inter centre
- ➡ La fête « Développement durable » qui aura lieu en mai pour laquelle nous allons travailler sur l'implication des familles

6. Les modalités de fonctionnement de l'équipe



6.1 Fonctionnement de l'équipe pédagogique

a. Composition de l'équipe

L'équipe est composée d'une directrice stagiaire en formation DEJEPS Développement des territoire et réseaux, et d'une adjointe en formation BPJEPS LTP jusqu'au mois de décembre 2025 ET d'une directrice adjointe pendant les vacances, d'une équipe d'animation :

6 animateurs au minimum dont 1 en CDI, 2 en CDDU et 4 en contrat CEE (titulaires du BAFA ou avec une équivalence, stagiaires BAFA, non diplômé).

Pendant les vacances, l'IFAC recrute une équipe de surveillants baignades. Ceux-ci sont affectés sur les centres et sont compris dans l'équipe

b. Recrutement

Les recrutements des animateurs permanents en CDI/CDD/CDDU sont effectués par les coordinateurs de l'IFAC. Les directeurs des centres peuvent être conviés à ces différents entretiens.

Le recrutement des animateurs/adjoints en CEE est laissé à l'appréciation du directeur de la structure de l'ACM.

c.Organisation du travail

Les horaires

Pour les mercredis nous fonctionnons en 10h/jours, les horaires sont donc :

- 7h30/17h30
- 8h/18h
- 8h30/18h30

Pour les vacances, nous fonctionnons en 48h/semaine, il y a donc un jour de récupération car nous ne pouvons pas faire 50h/semaine.

Les horaires sont donc :

- 7h30/17h30
- 8h/18h
- 8h30/18h30
- 9h/17h en journée de récupération

Les pauses

Elles se feront au moment du temps calme des enfants le plus souvent. Les animateurs auront la possibilité de prendre leur pause tout en veillant qu'il n'y ait pas de défaut de surveillance. Celle-ci sera de 45 minutes maximum et pourra être fractionnée dans la journée ou selon les besoins de services (les roulements seront organisés par la direction si nécessaire)

Les réunions

Les réunions d'équipe auront lieu au préalable de la session pour toute l'organisation et la programmation des activités/sorties. Des réunions pourront avoir lieu pendant la session selon les besoins de services.

Les déplacements à l'intérieur du centre

À tout moment, les animateurs doivent savoir où se trouve chaque enfant et adulte de son groupe. Ils doivent être dans tous les cas toujours sous la surveillance d'au moins un membre de l'équipe pédagogique. Que ce soit dans les salles, les sanitaires, la couchette ou la cour.

Le rangement du matériel

Lorsqu'une activité sera terminée le matériel devra être rangé dans les armoires prévues à cet effet. A chaque fois que le groupe devra quitter le lieu d'activité (ou d'accueil) le matériel pédagogique devra être nettoyé, désinfecté et rangé et, ainsi que les salles (penser à éteindre les lumières et fermer les portes). Les animateurs devront faire participer les enfants au rangement (ramasser les papiers, les jeux, nettoyer la table...).

Les armoires et la régie devront être rangées régulièrement. L'équipe devra informer la directrice si du matériel manque pour les activités (un inventaire sera réalisé entre chaque session de vacances afin de réapprovisionner si nécessaire).

Attention, les locaux étant à 100% partagés, il est obligatoire de bien refermer et mettre un cadenas à chaque armoire avant de quitter les lieux.

Le portable

Le portable des animateurs ne doit pas déranger le bon fonctionnement du centre. Les animateurs devront passer leurs appels /messages personnels pendant leur temps de pause, sauf en cas d'urgence. Cependant si un animateur dispose d'un téléphone portable la direction demandera de le laisser en marche pour être joignable lors des sorties, ou inversement que l'animateur puisse joindre la direction à tout moment.

Implication des animateurs

Les animateurs sont au cœur de l'élaboration du projet pédagogique. Autant dans sa pensée (choix des objectifs pédagogiques et d'évaluations) que dans sa rédaction.

Ils mettent activement en œuvre les objectifs du projet pédagogique et sont également attendus comme force de proposition durant les prises de décisions collectives (fonctionnement et thèmes).

Il est important de souligner que chaque activité est porteuse de sens (intérêt pédagogique) dont les animateurs sont garants dans leur élaboration des programmes d'activités.

d. Les rôles du directeur

- Établir des modes de fonctionnement garantissant la sécurité des personnes.
- Veiller à respecter les consignes de sécurité lors des activités extérieures et dans les locaux utilisés.
- Constituer et conduire une équipe d'adultes en la mobilisant autour d'un projet pédagogique.
- Organiser une vie collective d'enfants en respectant les rythmes de vie de chacun et leurs différences.
- Suivre le travail effectué au quotidien par les animateurs, les conseiller, les soutenir, les encourager et veiller à leur formation.
- Évaluer son action, en rendre compte et en tirer les conséquences pour les actions futures.
- Être responsable des groupes d'enfants de leur arrivée jusqu'à leur départ.
- Gérer la communication interne et externe
- Veiller au bon fonctionnement pédagogique, administratif et relationnel.
- Gérer le budget.

e. Les rôles du directeur adjoint

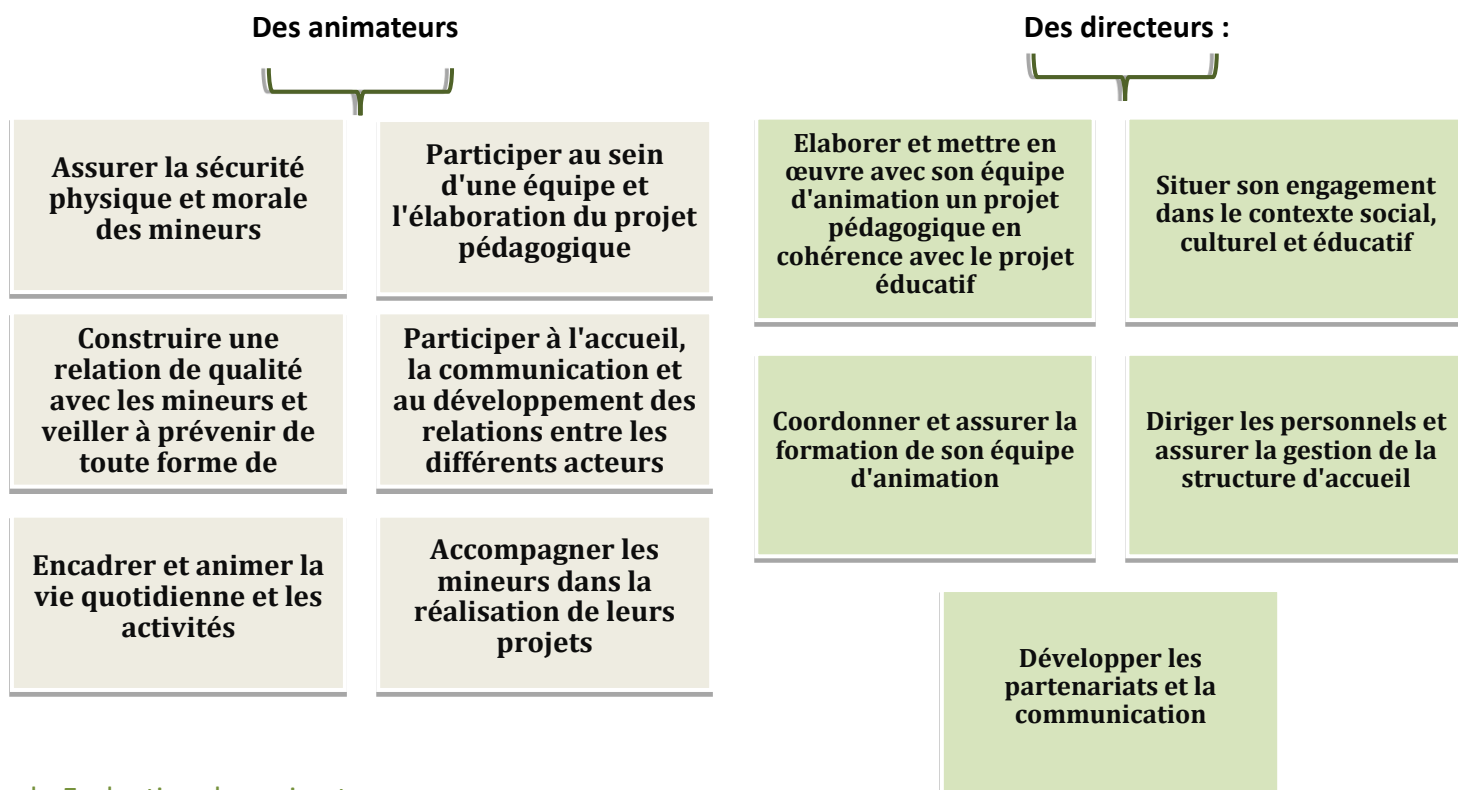
- Prendre connaissance et accepter les grandes lignes du document pédagogique du directeur et des critères d'évaluation.
- Seconder le directeur pour une meilleure qualité de fonctionnement général de
- l'A.C.M. : anticipations, prévisions, organisations, contrôle des activités...
- Assumer tous les rôles de l'animateur
- Être responsable des groupes d'enfants de leur arrivée jusqu'à leur départ.
- Être disponible auprès des animateurs en tant que conseiller technique.
- Être capable de mettre en place des projets d'animations (conception, organisation, menée, évaluation).
Evaluer avec le directeur le document pédagogique ainsi que les animateurs

f. Les rôles de l'animateur :

- Avoir une attitude responsable

- S'impliquer dans l'élaboration du document pédagogique du directeur, prendre connaissance des critères d'évaluation et les accepter
- Être responsable des groupes d'enfants de leur arrivée jusqu'à leur départ
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants
- Être capable de s'adapter à diverses situations, de prendre des initiatives, d'avoir du « bon sens ».
- Respecter le rythme de l'enfant. Avoir une démarche vers l'autonomie de l'enfant. Être capable de mettre en place des projets d'animations (conception, organisation, menée, évaluation).
- Être capable de vivre en groupe et de travailler en équipe, d'instaurer un dialogue avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, les familles ainsi que le personnel technique.
- Être capable d'animer un groupe d'enfants.

g. Rappel des fonctions



h. Evaluation des animateurs

L'évaluation des animateurs se fait quotidiennement par rapport au respect du projet pédagogique et à la grille d'évaluation de l'IFAC.

A la fin de l'année vers fin juin un entretien professionnel ainsi qu'une évaluation annuelle a lieu. Ils sont réalisés par le directeur de la structure

i. Evaluation du directeur

Cette évaluation est annuelle. Elle est faite par un coordinateur (n+1).

j. L'accompagnement des animateurs stagiaires

Afin d'accompagner le stagiaire et de suivre son évolution, j'organiserai un entretien individuel en début de stage, au milieu pour faire un bilan et en fin pour clôturer le stage. Ces différents temps d'échanges sont là

pour permettre au stagiaire de se situer, de s'auto évaluer afin de pouvoir se remettre en question et d'évoluer positivement tout au long de son stage.

Si le stagiaire est en demande, des temps supplémentaires d'échange pourront avoir lieu pendant son stage.

Afin de pouvoir l'évaluer sur sa mise en pratique, une observation du stagiaire est réalisée lors d'une activité manuelle et d'un jeu extérieur

En plus de la grille d'évaluation de l'Ifac et des critères de la DDCS, les stagiaires BAFA seront évalués sur la mise en place et la mise en pratique d'un projet d'activité au minimum 2 fois pendant les 14 jours du stage sur une activité manuelle et sur un jeu (et/ou grand jeu) définissant tous les points suivants :

→ La finalité de l'activité	→ La sensibilisation	→ Respecter le rythme des enfants
→ L'intérêt pour les enfants	→ Le matériel nécessaire	→ Nombre d'animateurs requis
→ Le nombre d'enfants concernés	→ Prévoir le déroulement et le contenu de l'activité.	→ Prévoir le temps de rangement
→ Le nom de l'activité		→ Prévoir un déroulement en sécurité
→ L'adaptation à l'âge des enfants		→ Nombre d'animateurs requis

6.2 Les relations

• Animateurs/Animateurs

Les maîtres mots seront « **communication, respect et solidarité** ».

L'équipe pédagogique devra toujours savoir où chacun se trouve. Lorsqu'un animateur devra aller en régie, au bureau, aux toilettes ou autre, il devra toujours en informer un membre de l'équipe.

LES ANIMATEURS D'UN GROUPE NE SONT PAS JUSTE LES ANIMATEURS DE CE GROUPE. TOUS LES ENFANTS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN DES MEMBRES DEL'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.

Si une situation on de conflit s'installe entre plusieurs personnes, il faudra dialoguer, en informer la direction pour qu'elle puisse intervenir et désamorcer le litige. Les animateurs devront respecter le travail de leurs collègues. Ils ne doivent pas intervenir pendant la menée d'une activité ou/et devant les enfants (sauf mise en danger). Ils devront en discuter ensemble après. Une réunion aura alors lieu entre les personnes concernées et la direction.

La direction est présente pour écouter et discuter avec les parents, ainsi que l'équipe pédagogique, sur la vie du centre et pour recevoir toutes propositions, remarques ou suggestions. Des réunions d'équipe auront lieu pendant la session et seront définies en temps voulu.

• Enfants/enfants

A cet âge l'enfant est par définition à tendance égocentrique. Il a beaucoup de difficultés à appréhender le partage et l'individualité de son entourage. L'équipe pédagogique devra aider les enfants à acquérir le sens

du partage, du respect de l'autre et des différences. Il faudra les accompagner vers le chemin de la socialisation.

- **Aux familles**

L'équipe pédagogique dans son intégralité est en contact quotidien avec les familles, de ce fait l'équipe s'engage à être à l'écoute et attentive aux demandes des parents et à y répondre dans la mesure du possible ou de les orienter vers la direction. L'équipe mettra tout en œuvre afin d'établir un lien privilégié.

- **Aux partenaires**

Dans les missions de l'équipe pédagogique, l'éducation des enfants est omniprésente. Dans ce sens, nous devons transmettre les valeurs sociales et morales de la vie en collectivité. Dans notre relation avec nos différents partenaires (Dupont, Derichebourg, Kéolis, Allo bâtiment, ville...) nous devons être un modèle et avoir un comportement courtois afin des respecter au mieux ces valeurs.

- **Animateurs/enfants**

Au début des périodes et sessions des règles de vie, fonctionnement et collectivité seront établies par les enfants avec l'aide des animateurs. Ces règles seront mises en place en priorité pour protéger les enfants et ensuite pour le vivre ensemble. Elles seront discutées en forum avec les enfants et l'animateur sera présent pour les guider dans la réalisation de celles-ci.

Elles devront répondre à 3 principes : le respect de soi-même, le respect des autres et le respect de l'environnement. Elles seront ensuite affichées à leur hauteur et rendues compréhensibles par des pictogrammes et/ou dessins des enfants. Lorsqu'une de ces règles ne sera pas respectée ou qu'un animateur sera dans l'obligation de « reprendre » un enfant (mise en danger physique ou morale) celui-ci devra se mettre sa hauteur, lui expliquer clairement son attitude, pourquoi elle n'est pas acceptable, s'il a compris et lui demander d'y réfléchir en restant assis à côté de lui pendant 3 minutes (pas plus).

Pour gérer une situation de conflit (bagarres...) les animateurs devront dialoguer avec les enfants afin de leur expliquer pourquoi leur attitude est dangereuse et leur proposer une solution (dans la mesure du possible).

L'adulte devra faire attention au vocabulaire qu'il utilise. Il ne doit pas avoir d'attitude dévalorisante (≠attention aux mots humiliants, dévalorisants, moqueurs...). Aucune discrimination quelle qu'elle soit ne sera tolérée.

L'animateur doit faire attention à l'individualité de l'enfant. Il doit adapter son attitude à chacun, le rassurer si besoin, FAIRE DE L'INDIVIDUEL DANS LE COLLECTIF. L'équipe d'animation devra tout mettre en œuvre pour accompagner au mieux les enfants en difficultés et/ou dit « difficiles ». Il ne faut pas stigmatiser ces enfants et garder une posture professionnelle tout en essayant de comprendre les raisons de cette attitude afin de leur venir en aide. C'est à l'adulte d'être compréhensif et de faire le premier pas.



VIII. Les conditions de sécurité

- La réglementation

L'équipe pédagogique se doit de respecter le cadre légal de :

→ Le CRIDOC
→ Les instructions départementales du Gard
→ Le code du travail
→ Le code de l'action sociale et des familles
→ Le code de la route
→ Le règlement de fonctionnement de la ville de Nîmes
→ Le règlement intérieur et toutes les réglementations en vigueur en rapport avec les ACM

- Santé, infirmerie et assistant sanitaire

Lorsqu'un enfant se blesse, l'animateur doit impérativement remplir le cahier d'infirmerie et en aviser la direction. Dans ce cahier il devra noter :

❖ Le nom et prénom de l'enfant
❖ La localisation et la nature exacte de la blessure
❖ Les soins prodigués
❖ Le nom de la personne soignante et sa signature
❖ La date et l'heure
❖ Le visa de la direction

En le soignant, l'animateur devra obligatoirement se protéger (ainsi que l'enfant) en mettant des gants pour respecter l'hygiène.

Si la blessure est grave (autre qu'une simple égratignure) appeler en premier le 15, 18 ou 112 (suivre les consignes) et ensuite prévenir la direction et les parents. Si l'équipe pédagogique constate qu'un enfant a de la fièvre ou des douleurs, elle devra en informer la direction qui préviendra les parents et un médecin (si besoin) et le consigner sur le cahier de pharmacie.

Le directeur et les adjoints de la structure tiendront le rôle de l'assistant sanitaire ainsi que l'animatrice permanente de l'ACM (ces personnes doivent être titulaires du PSC1).

Les renseignements, fiches sanitaires et PAI sont consignés dans le classeur « Dossiers enfant » au bureau. Tout nouveau membre du personnel doit en prendre connaissance et se renseigner auprès des assistants sanitaires pour les explications diverses en arrivant le matin (protocoles, pharmacies, cahier de soins...). Au quotidien, sur le tableau des effectifs, les personnes concernées par un PAI y sont inscrites (ainsi que sur les fiches animateurs).

- **Le PPMS**

Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sûreté » est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

La circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 publiée au BO en Hors-Série n° 3 réglemente la mise en place du PPMS dans les établissements scolaires ou extrascolaires.

Un événement majeur est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Ce peut être une tempête, une inondation, un nuage toxique, un séisme, un accident nucléaire ou une intrusion dans l'établissement.

L'objectif principal du PPMS est de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

Ce plan définit notamment des lieux de confinement répartis dans l'accueil collectif de mineurs, les procédures conservatoires devant être mises en place, et les conseils de gestion de la crise, dans l'attente de l'intervention des secours.

Le PPMS doit ainsi permettre de répondre aux 6 questions suivantes :

- Quand déclencher l'alerte ?
- Comment déclencher l'alerte ?
- Où et comment mettre les enfants en sûreté ?
- Comment gérer la communication avec l'extérieur ?
- Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?
- Quels documents et ressources sont indispensables ?

Ce document est disponible sur l'accueil de loisirs et toute personne interne à l'établissement peut et doit s'y référer.

- **Exercices incendies**

Des exercices d'évacuations auront lieu pendant l'année. Chaque animateur devra prendre son groupe et se rendre au point de rendez-vous à côté du city stade ou si évacuation pendant la cantine, prendre le petit portillon descendre les escaliers et suivre le petit chemin pour se rendre à l'extérieur du pôle et rejoindre le city stade par la pente pour Jean D'Ormesson et pour Courbessac soit sortir côté primaire soit côté maternelle et se rendre sur la place de la fontaine